

## I. Contexte humanitaire

Depuis fin mars 2019, la Zone de santé Kamango ont été victime de tueries, enlèvements, pillages et autres violations des droits de l'homme et les conséquences sur le plan humanitaire sont grandissantes. Cette situation a provoqué le déplacement de plus de 100.000 personnes. Ces populations ont choisi de fuir vers des localités situées dans la voisine Zone de santé de Mutwanga (à l'est du Territoire de Beni). La vague la plus importante de ces personnes a décidé de chercher refuge dans six (6) des 14 aires de santé de Kamango (de 57 800 habitants) où les autorités locales ont une capacité limitée de fournir une réponse appropriée aux besoins identifiés de ces populations vulnérables. La majorité des déplacés – dont une partie se trouve en familles d'accueil et l'autre dans des sites publics, tels que les écoles, les églises et les formations sanitaires – vivent dans une situation de forte précarité. Avec la persistance du conflit armé dans la zone, le nombre de déplacés ne cesse d'augmenter.

En conséquence, les familles déplacées et comme les familles hôtes font face à une dégradation de leur situation alimentaire. S'y ajoute, les conditions d'accès aux services essentiels de base sont devenues précaires en termes d'Eau Hygiène et Assainissement (EHA), d'éducation et de santé.

A présent, une réponse partielle a été fournie par un nombre limité d'acteurs humanitaires d'où le besoin de mobiliser des ressources additionnelles de 33 millions de dollars pour subvenir à la totalité des besoins non couverts des personnes les plus vulnérables.

## II. Stratégie de l'allocation

À la suite d'une note de plaidoyer du CRIO déposée auprès de l'Equipe Humanitaire pays, le Coordonnateur Humanitaire a décidé en consultation avec le conseil consultatif du Fond Humanitaire, d'allouer une enveloppe de **1.500.000 dollars américains maximum** afin de répondre aux besoins les plus importants à Kamango et Nobili.

Les secteurs considérés pour cette intervention sont : la santé, la nutrition et la protection.

L'objectif de cette allocation est de mettre en place les activités prioritaires détaillées dans le tableau suivant :

Secteurs		Activités prioritaires	Besoins	Enveloppe indicative (\$ M)	
Protection	Protection générale	Monitoring de protection et prise en charge des victimes	0.6 Millions de dollars pour couvrir les besoins de 22.420 ménages	0.6	
	Monitoring et approche communautaire de la protection	Renforcement des capacités et des mécanismes communautaires de protection et résolution des conflits (cohabitation pacifique)			
	VBG	Prise en charge médicale et psychosociale			
		Transport des survivants de viol pour la PEC dans les 72 heures			
		Réintégration socio-économique des survivantes de VBG			
	Protection de l'enfant	Prise en charge des enfants victimes de violences y compris VBG, Prise en charge d'Enfants Non Accompagnés (ENA), identification et référencement des EAFGA pour prise en charge			
Lutte anti-mines	Education aux Risques, Enquêtes Non Techniques et Formations des Relais Communautaires de Lutte Anti-mines.				
Santé	Soins de santé primaires		2.36 millions de dollars pour couvrir les besoins de 8.430 ménages	0.5	

RR

<b>Nutrition<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge de la MAS (enfants de moins de 5 ans)</li> <li>• Formation du personnel sur le protocole national nutrition (20)</li> <li>• Approvisionnement en, matériels anthropométriques et médicaments essentiels</li> <li>• Appui pour la prise en charge de la malnutrition dans les services de santé selon le protocole national de nutrition</li> <li>• Dépistage actif de la malnutrition aiguë dans les communautés et référencement</li> </ul>	1.2 millions de dollars pour couvrir les besoins de 6.319 cas MAM et MAS	0.4
------------------------------	---	--	-----

### III. Processus et calendrier de l'allocation

Cette allocation est une allocation d'urgence. Le processus d'allocation est nettement plus rapide et plus léger que le processus d'allocation standard et qui prévoit de financer des projets humanitaires d'une durée de 12 mois maximum.

Lors d'une Allocation Urgence du FH RDC, il n'y a pas d'appel à propositions ; l'UCFH sur base de la recommandation du CRIO, procède à la présélection des partenaires.

Les partenaires seront présélectionnés sur la base de la pertinence de leur proposition de projet conformément aux procédures décrites dans le manuel opérationnel du FH RDC.

#### **L'UCFH a revu les recommandations du CRIO suivant les critères suivants :**

1. La présence de l'ONG dans la zone,
2. L'expérience dans le secteur proposé,
3. Les capacités d'intervention à terme et de préfinancement,
4. La performance de l'ONG compte tenue de la mise en œuvre de projets financés par le FH,
5. Le niveau de participation aux mécanismes de coordination,
6. Mise en œuvre directe par les partenaires proposés, et
7. La capacité de l'organisation à absorber le montant proposé en corrélation avec le niveau du risque qui lui était attribué.

En conséquence, le CH a décidé l'attribution des fonds à 3 partenaires (2 ONG Nat. ; 1ONG Int.) listés dans le tableau ci-dessous.

Partenaires	Type d'organisation	Niveau de risque	Secteurs
DRC	ONG Int.	Faible	Protection (Générale, Monitoring, Enfant)
SYLAM	ONG Nat.	Modéré	Protection - Anti-mines
HEAL AFRICA	ONG Nat.	Faible	Protection/GBV, Santé et Nutrition

Sur la base des recommandations ci-dessus endossées par CH, les parties prenantes (partenaires, cluster et conseil consultatif) seront respectivement informées et le processus de l'allocation suivra les étapes suivantes :

1. Présentation des propositions de projets
2. Examen stratégique et révision technique et financière
3. Approbation finale du Coordonnateur humanitaire
4. Décaissement

Le calendrier spécifique se résume comme suit :

Etapes	Périodes	#Jours ouvrables	Entités Responsable(s)
1. Soumission de la proposition de projet	21 – 27 novembre	5	Partenaires
2. Examen stratégique, technique et financier de la proposition de projet. <i>Note : l'examen stratégique et technique sera assuré par un comité conjoint du secteur et de l'UCFH. L'examen des projets sera reflété sur GMS à travers la fiche d'évaluation globale développée par l'UCFH.</i>	28 -29 novembre	2	Cluster/UCFH
3. Approbation finale du Coordonnateur Humanitaire	5-6 Décembre	2	CH / UCFH
4. Processus de décaissement des fonds	9 Décembre	3	UCFH

<sup>1</sup> Selon les lignes directrices Nutrition et WASH, toute intervention Nutrition pour la PEC MAS doit inclure un volet WASH.

A noter que les dépenses deviennent éligibles à partir de la signature de la décision de financement, pourvu que celle-ci indique les noms des partenaires présélectionnés, activités clés à mettre en œuvre et budgets par projet. Ceci permet aux partenaires de démarrer les activités sous préfinancement (si possible).

#### **IV. Information sur l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires et le mécanisme des plaintes**

Il est recommandé au(x) partenaire(s) présélectionné(s) de suivre les lignes directrices de leur Cluster respectif et de se rapprocher de l'UCFH pour toute question relative au présent document et au processus relatif au Fonds Humanitaire.

- Rawad El Zir, Chef de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires (UCFH) : [elzir@un.org](mailto:elzir@un.org)
- Moriken Camara, Team Leader Entité Finances UCFH: [moriken.camara@undp.org](mailto:moriken.camara@undp.org)

#### **V. Annexes**

Annexe 1 : Lettre de décision de financement du Coordonnateur Humanitaire

Annexe 2 : Note de plaidoyer du CRIO

Kinshasa, 20 Novembre 2019.

  
David MacMachlan-Karr  
Coordonnateur Humanitaire  
Pour la République Démocratique du Congo